

18 octobre 2008 - Arrêté ministériel n° 166/CAB/MIN/J/2008 accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Communauté des Eglises le Camp de Jésus Christ » en sigle « CECJC », col. 40.

24 août 2009 - Arrêté ministériel n° 167/CAB/MIN/J/2009 accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Centre d'Exécution des Projets », col. 41.

Ministère des Transports et Voies de Communication ;

06 août 2009 - Arrêté ministériel n° 409/CAB/MIN/TVC/072/2009 portant mesure d'encadrement technique des marchés publics exécutés par les entreprises et établissements publics du secteur des transports et voies de communication, col. 42.

COURS ET TRIBUNAUX

ACTES DE PROCEDURE

Ville de Kinshasa

Ordonnance n° 002/2009 portant désignation d'expert comptable
- Monsieur François Lungonza Mbuy, col. 44.

R.A. 1056 - Publication de l'extrait d'une requête en annulation
- Madame Margot Kasangani, col. 44.

R.A. 1060 - Publication de l'extrait d'une requête en annulation
- Messieurs Mafutat Dime, Masamba Landu, Nzodi Nsambu et Mavinga Mbala, col. 45.

R.P. 20393/I/VII - Citation directe
- Monsieur Sambu Herbert Igadwa et Crt, col. 45.

R.C. 100.935 - A-venir simple
- Monsieur Bianda Ntombi Hyacinthe et Crts, col. 47.

R.H. 49529 - Signification d'un arrêt avec commandement
- Monsieur Mvunzu Makumba, col. 48.

RC 5721/VII - Assignation à domicile inconnu
- Monsieur Nkunga-mi-Mbomba, col. 49.

RC 23428 - Assignation à domicile inconnu
- Monsieur Zola Nsimba, col. 49.

RP 20.253/X - Citation directe à domicile et résidence inconnus
- Monsieur Philippe Dulait et Crts, col. 50.

RP 20420/X - Extrait de la citation directe
- Madame Pangu Ngandu Sylvie, col. 51.

R.C.7.949/VIII - Assignation à domicile inconnu
- Madame Frères Monique, col. 52.

AVIS ET ANNONCES

Déclaration de perte de certificat d'enregistrement
- Famille Salama Yombo Djema, col. 54.

Déclaration de perte de passeport
- Monsieur Jalal Melhem Melhem, col. 54.

Déclaration de perte du Certificat d'enregistrement
- Monsieur Gieskes Edouard Henri, col. 54.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Ordonnance n° 09/080 du 29 août 2009 portant approbation de l'Accord de Don n° TF094033 conclu en date du 05 mai 2009 entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et la République Démocratique du Congo dans le cadre de la Facilité Globale sur l'Environnement

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 79 et 213 alinéa 2 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi Financière n° 83-003 du 23 février 1983, spécialement en son article 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Accord de Don n° TF094033, conclu en date du 05 mai 2009 entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et la République Démocratique du Congo, dans le cadre de la Facilité Globale sur l'Environnement ;

Sur proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :

Article 1er :

Est approuvé l'Accord de Don n° TF094033, conclu en date du 05 mai 2009 entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et la République Démocratique du Congo, dans le cadre de la Facilité Globale sur l'Environnement, pour un montant de 7.000.000 USD.

Article 2 :

La présente Ordonnance entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 29 août 2009

Joseph KABILA KABANGE

Adolphe MUZITO
Premier Ministre